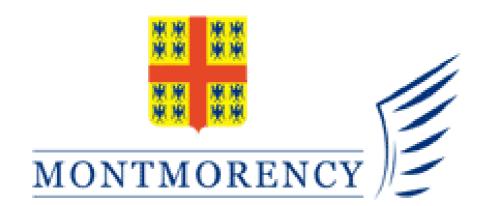
STANISLAS Veronical
BTS **SIO** (1) Services informatiques aux organisations **SLAM** Solutions Logiciels et Applications Métiers
Lycée Jean-Jacques ROUSSEAU - MONTMORENCY



Tuteur: SALVADOR Enrique

Stage de Première année du 29 Mai 2017 au 23 Juin 2017 Mairie de Montmorency - Service Systèmes d'Information et Télécommunications Je souhaite remercier Enrique SALVADOR pour la confiance qu'il ma accordé.

Je souhaite également remercier l'ensemble du personnel du service informatique pour m'avoir intégrer dans l'équipe, leur accueil et leur aide tout au long du stage.

I. Présentation





STATUT JURIDIQUE

Le *statut juridique* en droit français est un ensemble de textes qui règlent la situation d'un groupe d'individus, leurs droits, leurs obligations. Il sert à distinguer les indépendants des autres catégories d'actifs qui sont essentiellement composées de salariés.

En France, il existe différents *statuts juridiques* possibles pour une *entreprise*. Comme :

- Les *entreprises individuelles* (85% des entreprises aujourd'hui en France). Elle est la propriété d'une seule personne responsable. En s'inscrivant au Registre du Commerce et des Sociétés/Répertoire des Métiers, elle a un statut de petite entreprise.
- Les *sociétés civiles* (SC) : qui peuvent être immobilière (SCI), professionnelle (SCP) ou de moyen (SCM). Elles regroupent artisans, exploitants agricoles, professions libérales, immobilier à titre familial.
- *EIRL* (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée), *EURL* (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), *SARL* (Société à Responsabilité Limitée)
- SAS ou SASU (Société par Actions Simplifiée (Unipersonnelle))
- SA (Société Anonyme).

Le choix entre ces différents statuts est fait en fonction de critères comme la volonté ou non de s'associer, la protection du patrimoine personnel, du régime social ou fiscal de l'entrepreneur, des besoins financiers, etc.

La Mairie est une Collectivité territoriale (Administration publique).

ACTIVITE(S)

La Mairie a des *obligations de services* comme l'Etat civils, l'Enseignement, l'Entretien et la protection de la commune, l'Aide sociale, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) etc.

Elle propose également des services facultatifs comme les loisirs etc.

TYPE D'ACTEUR DU SECTEUR INFORMATIQUE

La Mairie est *acteurs de la demande*. L'organisme va se payer les services ou bien les solutions du marché. Elle va, par ailleurs, également fournir services à la ville.

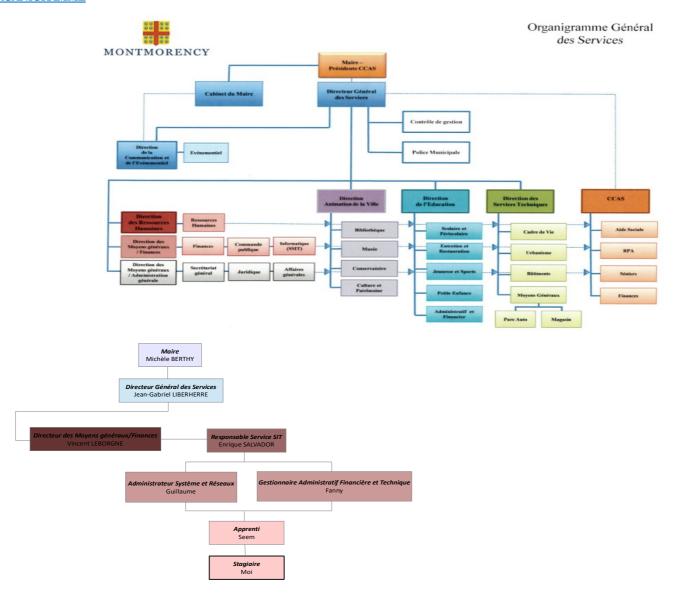
RESSOURCES TANGIBLES ET INTANGIBLES

Les <u>ressources tangibles</u> sont imitables et ne procurent pas vraiment d'avantages durables.

Les <u>ressources intangibles</u> sont distinctives, spécifiques et constituent le capital immatériel de l'entreprise.

- ✓ <u>Ressources tangibles (ou matérielles)</u>
 - **Physiques :** La mairie (le bâtiment), le matériel disponible aux personnels ...
 - Financières : Capacité financière (budget de la ville)
- ✓ <u>Ressources intangibles (ou immatérielles)</u>
 - > Technologiques: savoir-faire ...
 - Commerciales: Réputation, notoriété, relations avec la ville ...
 - ➤ Humaines : dynamisme du personnels/ des équipes, flexibilité, capacité à échanger des informations ...
 - > Organisationnelles : Système d'information, base de données, mécanismes de coordination ...

ORGANIGRAMME



MARCHE DE L'ENTREPRISE

Le *marché* est le lieu de rencontre entre l'offre et la demande, lieu où se déterminent les prix et les quantités échangés. *Offreurs* et *demandeurs* viennent échanger des biens et des services moyennant paiement.

L'offre c'est l'ensemble des producteurs, des distributeurs, des vendeurs.

La Demande c'est l'ensemble des consommateurs sur le marché.

L'objet principal du marché concerné est le service.

L'Offre est représenté par l'ensemble des services rendus par la mairie en elle même.

Les demandeurs sont des établissements publics notamment dans le secteur de l'éducation de l'aide social etc.

On peut donc conclure qu'il s'agit d'un monopole (un seul offreur).

Nous n'avons pas de chiffres permettant d'analyser le marché.

ZONE D'INTERVENTION

La Mairie intervient sur la Ville de Montmorency.

PLACE SUR LE MARCHE

Une *place de marché* est un lieu où se rencontre des multiples acteurs des marchés financiers.

La mairie est le cœur de la ville, elle dirige la ville. Aucun concurrent direct ne peuvent être identifiés. En effet, elle fournie des services à moindre coût pour les habitants de la ville. En revanche, dess entreprises privés peuvent essayer de rivaliser avec celle-ci.

PRINCIPAUX CONCURRENTS

Les entreprises exerçant la même activité et offrant des produits ou services plus ou moins similaires sont des *entreprises concurrentes*.

Les *concurrents d'une mairie* peuvent être locaux/nationaux. Le but des Mairies : Attirer les habitants (Environnement) et les entreprises (taxes professionnelles) qui permettent d'assurer les *services* municipaux, améliorer l'image de la ville, développer son attractivité, et relancer son activité économique.

RECOURS A L'EXTERNALISATION

Externalisation est le fait de transférer à l'extérieur certain de ses activités.

Pour une entreprise externaliser consiste à se séparer d'une activité réalisée jusque-là en interne et de faire appel à une société de services spécialisés.

La Mairie a recours à des prestataires extérieurs pour la réalisation de son site web ou encor la réalisation d'une application mobile.

III. Historique





1788 : Construction de la propriété de Louis Nicolas Goix (Actuel hôtel de ville)

Cet ancien hôtel particulier a été construit dans un parc de 13 hectares à la fin du XVIIIe siècle par Nicolas-Louis Goix, commis de la Marine royale. De cet illustre propriétaire, restent les ornements marins – une ancre est encore visible le long de la grille du côté de la rue Théophile Vacher. Emilien Rey De Foresta achète l'ensemble en 1859. Il divise alors son domaine, créant ainsi de nouveaux quartiers. Il conserve une partie du parc et l'hôtel particulier pour son usage privé. L'état actuel du bâtiment et du parc a conservé l'aménagement de Rey

De Foresta, avec ses petites allées, son kiosque, sa pelouse centrale, et sa grille ouvragée. Rey De Foresta devient maire de Montmorency en 1865. La ville fait l'acquisition de la propriété en 1906, le bâtiment devient alors l'hôtel de Ville, et son parc un jardin public.

Par ailleurs, les initiales « RF » que l'on retrouve sur la grille de l'entrée principale rue Théophile vacher, renvoient à son dernier occupant, et non pas à la fonction actuelle du bâtiment, contrairement à celles des façades.

IV. Développement Durable

Le **développement durable** est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.

En faveur au développement durable, La Mairie a mis en place un Plan Local d'Urbanisme (il s'agit d'un document règlementaire spécifique à la ville, régi par les dispositions du code de l'Urbanisme. Il remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS). Il a aussi pour enjeu de déterminer à quoi ressemblera la ville de demain). Elle a également mis en place un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

V. Système d'Information

CONTRAT INFORMATIQUE TYPE DE L'ENTREPRISE

Un *contrat informatique* fait référence à une vente ou la location d'objets appartenant au domaine de l'informatique comme du matériel (ordinateur, disque dur externe ...) ou des logiciels.

Le *contrat de maintenance* est un contrat fondamental en informatique notamment qui régit notamment le contenu des prestations et les obligations des parties en matière de maintenance.

✓ Version papier du contrat également disponible.





HOTEL DE VILLE 2 AVENUE FOCH BP 101 95160 MONTMORENCY

Le tarif de base applicable pour la redevance de maintenance de votre solution ADUCTIS pour la période fa du 15/11/14 au 14/11/15 se décompose comme suit :

Maintenance ADUCTIS	Quantité	PU annuel EUR HT	Mono / Multi	d
Assistance & Maintenance pour Logiciel ATAL	1	6 190.00	-	
Atal métier MC5 Fluides	1 1	0.00		
Atal métier MC6 Clés	1	0.00		



CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE PROGICIEL ATAL II®

n' 15-11-2014 - Hotel de Ville de Montmorency

La Collectivité : Hotel de Ville de Montmo

Représentée par : Monsieur En qualité de : Maire

ci-après dénommée "le Client"

d'une part,

La Société

Siège social : 1 BUROSPACE 91571 BIEVRES CEDEX

<u>Adresse pour toute correspondance et règlement</u> : Aductis 231 rue Pierre et Marie Curie, CSS7 Labège Cedex

Représentée par : Monsieur Jean DEL GOLETO

En qualité de : Directeur d'activité

Il a été convenu ce qui suit :

ADUCTIS - 1 Burospace, 91571 BIEVRES CEDEX - Tel : 01 69 35 30 00 Fex : 01 69 35 30 0 Services administratifs : 231 rue Pierre et Marie Curle, CS 57605, 31676 Labège Codex SAS au capital de 40 000 6/5 SIRET 402 068 902 00033/A.P.E. 53207/CRCS EVEY N. 4027 DOS OF SAS AU CAPITAL OF THE TOTAL OF THE TOTAL

Contrat n° 15-11-2014 – Hotel de Ville de Montmorency des sources du produit ATAL

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire prendra la charge de l'Agence et l'évolution de ses progiciels ATAL II. ARTICLE 1. Objet du contrat

Le support technique est accessible les jours ouvrés du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h 30 à 17h30 (gours fériés exclus). En dehors de ces horaires, un télécopieur est utilisable 24h sur 24, 7 jours sur 7. La confirmation par écrit de la demande de support est indispensable au bon soivil du trainement des incidente confirmation par écrit de la demande de support est indispensable au bon soivil du trainement des incidente.

- Afin de pouvoir enregistrer une demande, il est nécessaire de fournir :
 l'identification du demandeur (none, prénom),
 le descriptid de l'environnement concerné (version progiciel, machines, os, documents, nombre d'utilisateurs
 une description succincte de l'anomalie et son degré de gravité parmi les qualifications ci dessous :

Anomalie bloquante : anomalie qui affecte la disponibilité, la conformité, ou l'intégrité du Progletel. C'est une anomalie qui rend indisponible des fonctionnalités substantielles du Progletel, qui met en cause la réalisation du service public ou oblige le Client à substiture à la procédure automatique défaillante une procédure manuelle lourde et importante. Ce statrut est déterminé à l'issue d'une procédure contradictoire entre le Client et le Support

Anomalie majeure: anomalie bloquante qui fait l'objet d'une solution de contournement.

Anomalis mineurs: autre anomalis corresponders à un prident non bloquant, non urgent ou permettant une procédure de contammente ou a des incidents fracilement contournables, pour lequel une correction ne présente pas de caractère d'urgence. Ce staut est à utiliser pour une demanté d'évolution mineure de Client sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du contrat de maintenant par le contrat de maintenant de l'entre de Client sous des sa faisabilité dans le cadre du contrat de maintenant par le contrat de maintenant de l'entre de l'entre

Chaque demande d'intervention du Client fait l'objet d'un accusé de réception, par courrier électronique, dans les 8 heures ouvrées suivant son enregistrement par le service support du Prestataire.

Institute subverse surten de support sont :

Anomalie bloquarte/majeure : elle est rise en charge par l'équipe de maintenance immédiatement pour résolution au plus vite, aréer confirmation par cette dernière du niveau bloquant ou majeur de l'anomalie. L'anomalie pourra être résolute par la fourniture d'un continue d'un continue de contournement dans les melleurs délais et au plus tand dans les vites en couvre d'une solution de contournement dans les melleurs délais et au plus tand dans les continues en couvre d'une solution de contournement dans les melleurs délais et au plus tand dans les contractif dans une version majeure du progicle. Pour les demandes d'amélioration, le Prestataire Informe le Client sous deux mois de la prise en charge ou non de sa demande dans une version majeure ultérieure du produit.

Les délais s'entendent à compter de la date de prise en charge de l'Anomalie signalée et enregistrée par le service support du Prestataire.

Dans le cas de problèmes techniques ne pouvant être résolus par téléphone et/ou télémaintenance, le Prestature proposera au Client un plan d'actions visant à la résolution des dysfonctionnements rencontrés. Le Client trainmettra, à la demande du Prestataire, toute information complière et suffisante, nécessaire à la récherche de la supportant le progicie au Prestataire. Le l'elemé devia permettre l'accès auto) postégli de travail supportant le progicie la Prestataire. Le Prestataire client devia permettre l'accès auto) postégli de travail programme ayant un rapport avec le progicie Les interventions sur site sont facturées au tarf en vibre de leur commande. Toute intervention n'ayant pas de rapport direct avec le présent contrat fait l'objet d'un devis séparé únstallation complémentaire, formation, adeptation).

ADUCTIS - 1 Burospace, 91571 BIEVRES CEDEX - Tel : 01 69 35 30 00 Fax : 01 69 35 30 01 Services administratifs : 231 rue Pierre et Marie Curie, CS 57605, 31676 Labège Cedex SAS au capital de 40 000 € / SIRET 402 068 902 00038 / A.P.E. 5829C/ RCS EVRY B 402 068 902

Dans le cadre de la maintenance corrective du Propiciel, le Prestataire s'engage à fournir au Client de Montmorency eversions du progiciel contenant des corrections fonctionnelles et la documentation associée. Ces versions comprensent la reprise des misés à jour apportées a l'état précédent et les corrections réalisées par le Prestataire sur la base de tout ou partiel des amontials déclarées par le Client.

stataire fournit au Client des nouvelles versions de son progiciel contenant les modifications et la intation associée via ses notes de version. L'installation de ces nouvelles versions du progiciel est de la abilité du Client.

responsabilité du Client.

Au titre de la maintenance adantative ou évolutive du Propiciel, le Prestataire x'engage à testir compte, pour l'évolution du propiciel, des évolutions technologiques obligations du système d'exploitation et du S.C.B.D.R. Le Prestataire par déglement intégrer des évolutions fonctionnelles insieures. Les systèmes d'exploitation et du S.C.B.D.R. Le Prestataire par déglement régularement, oit pur changement de noteau dans une version donnée, soit par changement de S.C.B.D.R. Le Prestataire s'englement, de l'entre des la companiers de considération sité de la companier de l'entre des changements de conséquences qu'ils entraîners une le propiciel et à l'informer le Client de changements de révolution et propiciel la Prestataire s'engage à modifier le propiciel pour tenir compte des changements de niveau extreux, en proiniel es changements de niveau extreux, en proinie et l'entre des propiciels des propiciels des propiciels des propiciels des propiciels des les des propicies des la companier se des la companier se des la companier se des la companier de la companie

modules complémentaires cristants. Ces mites à Jour majeures seront proposée à des tarifs préférentiels.

De la même mainte, le Prestataire put proposer au Client, le bédifice de l'hébergement de Projetijoil dans le cadre d'une option souscrite par le Client dans les conditions suivantes: le Restataire met à disposition du Client un espace disque dune capacité maintaine de Lo Chome SCRID, pour l'hébergement du Projetii du Client, and ne permettre la mise en ligne dudit Projetiel sur les réseaux de l'INITERNET, et la consultation de ce Projetiel par le Centre en accès libre. Le Prestataire s'oblige à prendre tousel se précatours dusage pour assure la protection Centre en accès libre. Le Prestataire s'oblige à prendre tousel se précatoris oftuage de la consultation de ce Projetiel par le Centre en accès l'accès par des tiers férangers non autorités. Le Prestataire communiquera au Client l'andrese NITERNET contre tout accès par des tiers férangers non autorités. Le Prestataire communiquera au Client l'andrese NITERNET course de prestataires s'eschonnés par le Prestataire pour la qualité de leur service. Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les candéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses Prestataires. Ces modifications devont présent contrat. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre, en l'état actuel de la technique les morpes descuerd de cette une obligation de moyne. En conséquence, le Prestataire s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 aux service libre de les contraits de l'entre de moyne. En conséquence, le Prestataire s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 aux service libre d'entre de l'entre la récondre des une présent contrait. Le prestataire s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 aux service d'entre de l'entre de l'entre

Le service d'hibbergement prend effet à compter de sa souscription et expire à la fin du contrat dans les conditions de l'article 7. La tarification annuelle de ce service est liée au n'eueu d'hibergement souscrit par le Client, et au suraits pratiqués per les prestataires éventuellement sélectionnés par le Prestataire pour ce service. En conséquence le Prestataire se réserve le d'roit de répercuter à l'échéance annuelle de facturation du contrat les modifications tarifaires de ces prestataires.

Annabet de présent contrat :

Si le progiciel n'est pas utilisé conformèment à ses spécifications.

Si le progiciel n'est pas utilisé conformèment à ses spécifications.

Si le besoin de maintenance résisté d'une extension ou d'une modification des installations désignées.

Si l'origine d'un problème est due à l'utilisation d'un projeciel non couvert par le présent contrat.

Si l'origine d'un problème est due à l'utilisation d'un projeciel non couvert par le présent contrat.

Si d'un modifications ont été apportées au projeciel par une personne non prescrite par le Prestataire.

Si d'une façon générale, le Cilent ne respecte pas ses obligations au titre du présent contrat.

Contrat n' 15-11-2014 - Hotel de Ville de 8

<u>Serveurs d'exploitation</u>: les prestations de maintenance et d'exploitation des serveurs hébergeant sur le site du Client les progleides objets du contrat (matériels et progleiels), ne sont pas couvertes par le présent contrat et ne sont, en aucun cas, du ressort du Prestataire.

e sont notamment pas couvertes par le présent contrat, les prestations suivantes : l'installation du Progiciel, ou de nouvelles versions, la reprise des données existantes, le développement ou l'adapartin de progression de progress

- la rentris des données existantes, le dévelopment ou l'adaptation de programmes spécifiques au Client, la reconstitution des fichiers en cas de destruction artificielle (volontaire ou involontaire), le travail d'exploitation, le travail d'exploitation,

Certaines de ces prestations peuvent faire l'objet de commandes en dehors du présent contrat, au tarif en vigueur au jour de leur commande ou contrats spédiques, complémentaires au contrat de maimenance, à savoir notamment les éventuels développements ou adaptations de programmes spécifiques, seront réalisées sur commande du Client, après accord express du Prestataire, en dévior des présentes.

En cas de développement d'interface(s) entre le progiciel et des programmes fournis par d'autres éditeurs, le Prestataire ne garantit pas la compatibilité des interfaces avec les versions ultérieures du Progiciel ou des programmes fournis par les autres éditeurs, suid accord express du Prestataire. Le cas échéant l'adaptation de ces programmes spécifiques est à la charge du Client.

ARTICLE 2. Prestations fournies

Dans le cadre du présent contrat, le Prestations fournies

La correction des Sprinchements éventuels par rapport aux spécifications du Progiciel dans une version du Progiciel encore maintenue.

La correction des dysfunctionnements éventuels par rapport aux spécifications du Progiciel dans une version du Progiciel encore maintenue.

La misse di apposition des positionnements éventuels par rapport aux spécifications du Progiciel dans une version du Progiciel encore maintenue.

La misse di apposition des nouvelles versions du Progiciel ne comportant pas de fonctionnalités différentes de cévolutions réglementaires réglese un fonctionnalités différentes de sevolutions réglementaires réglese un fonctionnelles.

Four soumetire sa demande au Support, le Client contacte le service support, soit par courrier électronique ou stiécopie.

Four soumetire sa demande au Support, le Client contacte le service support, soit par courrier électronique ou stiécopie.

Le support séchnique est sa progicie sous quelque forme que ce soit sans findentielles, qu'ils puissent ou non fire brevetés, prodépts par les droits d'autour ou d'une aurer destronique ou stiécopie.

tions des parties.

Je à Conserver toute confidentialité sur les informations du Client auxquelles il avrait accide présent contrat. Conformément aux articles 34 et 35 de la loi de 6 janvier 1978 relative à l'Obless et aux lichers le Prattailair s'engage à promé toutes préculous sutiles afine té des informations et des données fournies par le Client. Le Préstatalir s'engage à pronde toutes préculous sutiles afine té de la informations et des données fournies par le Client, Le Préstatalir s'engage donc à et de contraction de la commandation de la commandation

Compte tenu des spécificités de sa profession et de la nature des prestations mises à sa charge au tirte du procontrat, le Prestataire est soumis à une obligation de moyen. Le Prestataire net pourrait être tenu responsable manquements qui ne relèverre pas de sa négligence ou qui auraient pour cause des éléments qu'il ne amaitriser tels que la perturbation des lignes téléphoniques, le fait d'un tiers, l'application inconsidérée des con formis dans le cadre de l'assistance téléphonique, per des conseils n'évenanant pas de lu-même ou par la no mauvaise application des instructions correctives fournies. Il est rappelé que le Client est seul responsablicantiel de l'assistant net genérale formis, de informations traitées, de la formation et de l'expériment de la course de l'assistant net de l'expériment de l'assistant de projectifes formis, de informations traitées, de la formation et de l'expériment de l'assistant de l'assistan

Le Client s'engage à assurer au Prestataire toutes facilités pour l'exécution de ces prestations. En particuler, Client s'engage, sauf à perdre le bénéfice du présent contrat, à permettre au Prestataire de relever la configurat matérielle et projeciéle de l'installation informatque du Client, par tout moyen à sa convenance, en vue d'assu-de manière optimale les prestations, objet du présent contrat et de déceler d'éventuelles défectuosités détériorations. Le Client fait son affaire personnelle de toute contestation d'un tiers concennant l'intervention Prestataire dans les fichies informatiques du Client. Pour permettre au Prestataire de s'assurer de la compatibil des modifications décides par le Client aux proglicités utilités, le Client s'obligé à l'informe le Prestataire, par des modifications décides par le Client aux proglicités par l'intervention de la métagement de systèmes d'exploitation et de manière générale à son installation informatique, en lière avec un proglete covers p

ARTICLE 6. Durée et résiliation

La páriode contractuelle débance le 15 novembre 2014 et prend fin le 14 novembre 2017. Pendant cette durée, le Client peut renoncer au bénéfice de ce contrat pour l'ainde civile suivante sous réserve d'en aviser le Prestataire par letter recommandée avec accusé de réception avant le 31 octobre de fânnée civile en cours. Toute renonclation intervenant après le 31 octobre entraîtires la reconduction dudit contrat pour une nouvelle année civile dans la résilier le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, si l'autre partie ne respecte par de ses obligations, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un mois. En outre, le Prestataire er s'estre le droit de dénoncer le contrat chaque année pour l'année civile suivante, tout en respectant un des prévenance de deux mois saux le 31 décembre de chaque année civile. La dénonciation ou la renonciation peut poutres sur un objusieurs progiciés concentes par le prévent contrat.

ARTICLE 7, Redevance annuelle

En contre partie des prestations, objet du présent contrat, la redevance annuelle à payer par le Client est de 6190.00 6 HT, TVA au taux en vigiueur en usus au jour de la facturation. Ce pris sera révisé annuellement en force de la formule suivant et l' production de la maintenance de l'année concernée po de motant de la maintenance initiale s' Dernier indice Syntec comus à la diate de facturation de la maintenance s' syntec d'un soil de Novembre de l'année concernée pour le discontration de la maintenance s' prince du mois de Novembre de l'année d

Ce tarif peut être modifié d'un commun accord entre le Prestataire et le Client et notamment dans le cas où le Client souhaite bénéficier du service optionnel d'hébergement dans les conditions prévues à l'article 3. Les frais évenules d'intenvention sui site, non compris dans le présent contrat, sont facturés au Client sur la base du tarif en vigueur au Jour de la commande du Client.

ARTICLE 8. Conditions de règlement

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le règlement se fera par virement administratif, dans les conditions et délais prévus au CCAG, à l'article 98 du Code des Marchès Publics relatifs au délai maximum de palement et à sa mise en œuvre dans les marchés publics, précisées ou complétées par les dispositions ci-après.

La facturation oras annuelle et aura lieu en début d'année critic pour la toalité de la redevence de l'année considérée, soit le pour la période du l' pisser au 31 décembre. In cas d'année le compilée, la facture saré puis prorata temporis au titre de la première période de la date d'éffet du contrat au 31 décembre de l'année en cours, et au titre de la demière période du l' Janvière de l'année concretée jaugn'au terme du contrat l'année en cours,

Le délai de palement sera de 30 jours, à compter de la réception de la fecture, par le Client. Le dépassement de délai de palement firé par l'article 38 du code des matroles position, conver un le control de la desparent fire par l'article 38 du code des matroles position, conver un le control de la desparent fire par l'article 38 du code des matroles position, conver un le control de l'article de l'artic

Le présent contrat est soumis aux dispositions du code des marchés publics. Les clauses du présent contrat expriment l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties, remplaçant toutes propositions écrites et toutes autres communications entre les parties ayant trait au contenu du présent contrat.

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les deux parties. Le présent contrat ne peut être cédé sans accord des parties.

Le fait gour une partie de ne pas se prévaloir. À un monent donné, d'une des stipulations du prévent contres, ne pourra fètre interprété comme une renonciation à faire valori utilitérament cette même sipulation. Si ne quélonque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraîner pas la nullité des autres stipulations.

Tout utilisateur peut demander au Prestataire la communication d'informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à daractére personnel et modifiant la loi n° 27-17 du 6 Janvier 1978. Il peut aussi s'opposer à ce que lesdres informations solent communiquées à des tiers en adressant un courrier au Prestataire à l'adresse sussisée.

Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise au siège social du Prestataire. Tout litige concernant le présent accord sera de la compétence exclusive du Tribunal administratif du lieu du demandeur.

Fait à BIEVRES, en deux exemplaires, le 06 novembre 2014.



Hotel de Ville de Montmorency Représentée par

Berthy ele BERTHY

ADUCTIS - 1 Burospace, 91571 BIEVRES CEDEX - Tel : 0169 35 30 00 Pax : 0169 35 30 01 Services administratifs : 231 rue Pierre et Marie Curic, CS 57605, 31676 Labbge Cedex SAS nu capital de 40 000 € / SIRET 402 068 902 00038 / A.P.E. 5829C/ RCS EVRY B 402 068 902

CHARTE INFORMATIQUE

La charte informatique est un document interne établissement, en accord avec la législation, les responsabilités des utilisateurs, des installations informatiques d'une entreprise, d'une administration, d'une association ... Elle établit les règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui pour un usage correct des ressources informatiques et des services réseaux. Elle fait également connaître aux utilisateurs les mesures de sécurité adoptées.

Version informatisé (pdf) également disponible

CHARTE DU BON USAGE ET DE LA SECURITE DE L'INFORMATIQUE ET DES RÉSEAUX

l.	REGLES D'USAGE DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL	2
	L'utilisateur doit prendre soin des outils mis à sa disposition	2
	Il doit assurer la protection de ses propres informations	2
	Il ne doit pas porter atteinte à la sécurité par négligence	2
	Il ne doit pas se procurer les droits d'un autre utilisateur	3
II.	REGLES D'USAGE DES RESSOURCES COMMUNES	3
	Contrôle des accès aux dossiers	4
	Contrôle de l'accès internet	4
	Respect du principe d'équité.	4
	Respect de la confidentialité	5
	Respect de la déontologie d'Internet	5
Ш	MISE EN OEUVRE DE LA MAINTENANCE	6
	Conduite des opérations d'exploitation	6
	Demandes d'intervention	7
Λ	RÉGIME JURIDIQUE DES LIMITES D'UTILISATION	7
	Utilisation extra-professionnelle	7
	Respect de la loi Informatique et Liberté	8
	Violation de la protection du logiciel	8
	Téléchargement et propriété intellectuelle	9
٧	SANCTIONS	9
	Sanctions administratives	9
	Sanctions pénales	9

montmorency

Elle vise également à faire prendre conscience de certains risques encourus à l'occasion de l'utilisation des outils informatiques.

I. REGLES D'USAGE DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL

- Il doit participer aux sessions de formation proposées par la collectivité et employe correctement les matériels et logiciels avec lesques il travaille ; l'assistance ne doi normalement être sollicitée que sur des fonctionnalités non courantes ;
- il ne doit pas détourner ces outils vers un usage pour leguel ils n'auraient pas été prévus
- il ne doit pas procéder, en dehors du contrôle du responsable du service informatique, à l'installation de logiciels sur son poste, l'équipement devant demeurer, pour des raisons d'efficacité de la maintenance dans la configuration standard.

- Il lui appartient de protéger ses données professionnelles en utilisant les différents moyens de sauvegarde disponibles, notamment l'espace mis à sa disposition sur le réseau;
- il doit signaler au responsable informatique toute tentative de violation de son compte, et de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater.

пышытысу

- il doit garder secret ses mots de passe, et en aucun cas, les communiquer à des tiers ou les noter sur un support visible par d'autres ;
- il doit verrouiller sa session lorsqu'il quitte son poste de travail (Ctrl-Alt-Suppr) afin de ne pas laisser d'informations accessibles ;
- il ne doit pas laisser en évidence tous supports amovibles susceptibles d'être dérobés (disquettes, cédéroms, clefs USB ou équivalents). Il lui appartient de placer en lieu sur ces éléments amovibles ;

- il ne doit pas tenter de lire, copier ou détruire des données autres que celles qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement.

II. REGLES D'USAGE DES RESSOURCES COMMUNES

On entend par « ressources communes » tout ce qui est accessible par le réseau (accès internet, fichiers partagés, ...)

montr

Comme il est d'usage, un second mot de passe dit « administrateur » est conservé par les agent du service informatique. Il permet d'installer les logiciels et d'assurer la maintenance du système.

L'autorisation ainsi accordée est strictement personnelle et ne doit en aucun cas être cédée à un tiers par divulgation du mot de passe.

Elle peut être retirée à tout moment, par mesure de sécurité, le temps d'une investigation technique, s'il est constaté un usage anormal.

Techniquement, le filtrage de l'accès internet s'appuie sur l'utilisation du logiciel de contrôle « Webfilter »

L'utilisation d'une ressource commune doit se faire de manière équitable. Aucun utilisateur n'a le droit de monopoliser cette ressource de façon abusive pour ses propres besoins.

Les fichiers d'un utilisateur sont réservés à son propre usage (même s'ils comportent certaines possibilités d'utilisation par des tiers). Partant de ce principe, la possibilité de lire un fichier n'équivaut pas à l'autorisation de le lire.

Il est interdit de prendre connaissance d'informations transitant sur le réseau ou détenues par

d'autres utilisateurs, quand bien même ceux-ci ne les auraient pas explicitement protégées. Cette règle s'applique également aux courriers électroniques dont l'utilisateur n'est destinataire ni directement ni en conie.

- il ne doit pas se connecter, ou essayer de connecter par des manœuvres de conto un serveur d'accès restreint dont l'entrée ne lui est pas autorisée :

00 montmorency

La maintenance de l'équipment informatique et des resources assequêtes il est assurée par les agents du service informatique. Ces deminer espagent leur response les moyers d'assurér le bon fonctionnement des ouills mis à la disposition des utilisat côté les utilisateurs doivent solliciter le service informatique à bon escient afin l'efficacité des acqueté d'intervention.

Corractive des Opérations de exponencies de sponencies de la disposition des utilisateurs, les agents du service informatique disposent de certains moyens d'action, relevant soit des opérations courantes d'exploitation, soit des mesures conservatoires pour faire face à un incident ; ils s'apquient techniquement sur fullisation du locicle de contrôle «Websense ».

- surveiller régulièrement l'utilisation du système pour pouvoir détecter les anomalies et les intrusions :

- accéder, dans un but d'investigation, aux ressources d'utilisateurs susceptibles d'avoir été sciemment ou involontairement, à l'origine d'un dysfonctionnement.

- la confidentialité, l'accès aux données des utilisateurs (fichiers, messages) devant se faire strictement dans le cadre du diagnostic d'un dysfonctionnement;

Une application extranet destinée à la saisie des demandes d'intervention informatique sera mise en place sous peu.

IV. RÉGIME JURIDIQUE DES LIMITES D'UTILISATION

ns un souci de bonne information des utilisateurs, il paraît opportun de pr ncipales dispositions relatives aux usages illicites de l'informatique.

- Uhilisateur s'engage à utiliser les services : dans le respect des los relatives à la propriété litéraire et aristique; dans le respect des los relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans le respect des règles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans le respect des règles relatives à la protection de la ve privée et notamment du droit à l'image d'aufrui, en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pomographique, pédophile, injunieux, d'iffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délative.

Totales les resouvres informatiques mises à la disposition des utilisateurs sont par définition destinées à un usage professionnel. Un usage personnel raisonnable de ces moyens est admissible dans la mesure où factivité professionnelle ne s'en trouve aucunement affectée, et s'il n'est pas contraire à la lioi.

L'accès à certains sites (radios, chats, jeux ...) dont l'utilisation perturbe l'activité des utilisateurs et l'efficacité du réseau pourra être limité ou interdit.

* monte

Si dans l'accomplissement de son travail, l'utilisateur est amené à constituer des fichiers contenant des informations nominatives, la Commission Nationaie de l'Informatique et des Libertés (ONL) doit au préablate der saisse sous forme d'une demander d'avis ou d'une déclaration simplifier les traitements les plus courants. La seule entité à la maine habilitée à effectuer ces formalités auprès de la CNL set le service des Affaires Juridique.

violation de la protection du l'oglicel.

En vertu de la lo in 78-560 du 3 juillet 1985 et de la loi n° 92-597 du ler juillet 1992 relatives à la protection des logiciels et à la propriéte intellectuelle, le logiciel bénéficie des mêmes protections que toute œuvre intellectuelle. Seude une copie de sauveragéra dest autorisée pour un logiciel officiellement acheit. Toute autre copie est illicite et assimilée à un acte de voi. Le code source druie aprication ne peut être incuts dans une application que va être utilisée aller.

En particulier, sont sanctionnés les délits suivants

- contrefaçon d'une œuvre de l'esprit (y compris d'un logiciel) (Art. 335-2 et 335-3 du code de la propriété intellectuelle) :
- contrefaçon d'un dessin ou d'un modèle (Art. 521-4) ;
 contrefaçon de marque (Art. 716-9 et suivants).

Tout utilisateur auteur ou responsable de reproduction illicite devra seul supp condamnations pénales encourues, même s'il n'a pas agit dans son intérêt personnel.



Le non respect des règles de bonne conduite fixées par cette charte, ainsi que les textes de loi en vigueur, conduit à des sanctions administratives ou pénales.

NOM DE DOMAINE/PROTECTION DE L'ENTREPRISE

Un *nom de domaine* est une chaine de caractères (ex : google) associée à une extension (ex : .com, .fr ...). Il constitue ainsi un nom familier associé à une adresse IP.

Le nom de domaine de la ville de Montmorency : http://www.ville-montmorency.fr/

Les *collectivités territoriales* ne disposent pas d'un droit d'exploitation exclusif mais elles peuvent le protéger préventivement (déposition du nom auprès de l'INPI). En effet, elles sont protégées seulement s'il y a atteinte à des intérêts publics.

La collectivité territoriale ne représente pas l'intérêt général, mais en principe, l'intérêt d'une fraction du public, ses administrés. En conséquence, les droits qui lui sont confiés doivent être limités aux missions de service public, car le maire pourrait être tenté d'utiliser ces droits à des fins personnelles.

Les noms des collectivités territoriales ont une place spécifique dans le droit des marques.

En effet, la **collectivité territoriale** s'est vue accorder, non pas un monopole, mais des droits sur son nom afin de préserver ses intérêts qui sont en fait ceux de ses administrés et donc d'une section du public.

La marque n'est qu'une protection fugace, car au-delà des cinq années suivant son enregistrement la marque est ouverte à la déchéance pour non usage. Ce qui est problématique, car la marque n'est pas forcément utilisée par la collectivité pour tous les services déposés.

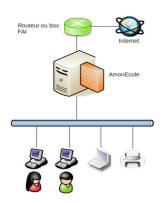
PROBLEME(S) JURIDIQUES RENCONTRES (LITIGES)

Un *problème/litige juridique* est un désaccord entre deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) concernant l'exercice d'un droit. Ce désaccord peut naître d'un contrat ou d'une situation de fait.

La Mairie de Montmorency n'a rencontrées aucuns litiges liée au nom de domaine jusqu'à présent.

OBJECTIF

Remplacer une *solution de filtrage* de l'Education Nationale (*AmonEcole*) par un autre produit gratuit et répondant aux mêmes exigences de sécurité *IPFire*.

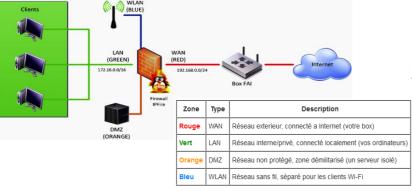


AMONECOLE

AmonEcole est un serveur utilisé comme pare-feu, contrôleur de domaine et comme serveurs de fichiers.

Il permet le filtrage d'accès et la navigation web. Il permet également de gérer le partage de fichiers et la messagerie élèves ainsi que l'Installation du portail ENVOLE (ENT).

IPFIRE



IPFire est un logiciel OpenSource libre. C'est un pare-feu permettant de sécuriser le réseau à l'aide du filtrage d'accès notamment.

SOLUTION DE FILTRAGE

L'Académie de Toulouse utilise une Blacklist que l'Education nationale elle-même recommande. Le *Filtrage d'URL* est par logiciel une comparaison entre la requête d'un utilisateur et une liste préétablie.

La Blacklist de l'Académie de Toulouse est sous *licence Creative Common*.



M **GUIDE IPFire**

I° Installation

1° Télécharger ipfire.iso http://www.ipfire.org/download 2° Graver l'image iso surun CD

<u>pel Clavier Limux :</u> Tab (se déplacer), use (sélectionner), Entrée (Valider)

3° Insérer le CD d'Installation – L'écran d'accueil s'affiche – **Démarrer** l'installation



4° Sélectionner la langue pour l'installation - Français (French) - Valider votre choix



5° Un message d'accueil s'affiche -Démarrer l'installation – Valider.



6° Le contrat de Licence s'affiche -Accepter la Licence - Continuer.



7° Formatage du disque pour l'installation (Attention à vos données, faites le nécessaires avant) - Suppression de toutes les données présentes - Valider.



8° Sélectionner le système de fichiers -Système de fichier ext4 - Valider.



9° IPFire a été installé avec succés – Enlever le CD – Redémarrer.



16° On arrive de nouveau sur le menu de configuration réseau – On s'occupe maintenant de l'Attribution des cartes - Se placer sur 'Drivers and card assigments'-Valider (Ok).



On va devoir choisir une carte réseau pour chaque interface - On commence avec la 'GREEN' - Sélectionner.



Dans notre cas, On choisira pour celle-ci 'pci: Marvell Technology [...]' -Sélectionner.



On vient d'attribuée à la 'GREEN' une carte réseau – On va ensuite définir la 'RED' – Se placer sur 'RED' -Sélectionner.



On choisira pour celle-ci 'pci : 3Com Corporation [...]' – Sélectionner.



On vient de définir à chaque interface une carte réseau – Sélectionner Terminé



17°Se placer à présent sur 'Configuration d'adresse' – Valider (Ok).



On va commencer par configurer l'interface 'GREEN' (Correspond à l'Adresse IP Interne) – Valider (Ok).



Un message d'avertissement s'affiche Continuer (Ok).



II° Configuration

10° Sélectionner le type de clavier vous correspondant au mieux – fr (Azerty) – Valider.



11° Sélectionner le fuseau horaire – Europe Paris – Valider.



12° Définir le nom d'hôte de la machine -Valider.



13° Définir le nom de domaine – Valider



14° **Définir** un mot de passe pour 'root' et 'admin' (Majuscules, minuscules et caractères spéciaux) – Si le mot de passe n'apparait, tout est normal - Valider.





15° On va démarrer la Configuration du réseau – On commence par définir le type - Se placer sur 'Network configuration - Valider (Ok).



Dans notre cas, on choisira 'GREEN + RED' - Valider.



On attribut à 'GREEN' une adresse Ip et un masque de sous-réseau — Dans notre cas, on a donné à GREEN '10.0.1.254' — Continuer (Ok).



On va ensuite configurer l'interface 'RED' (Correspond à l'Adresse IP Externe) – Se placer sur 'RED' - Valider (Ok).



Dans notre cas, la carte 'RED' est paramétrée Statique – Sélectionner STATIQUE – Attribuer à RED '192.168.1.206' – Valider (Ok).





Dans notre cas, on attribut au DNS primaire '8.8.8.8' et à la passerelle par défault '192.168.1.1' – Valider (Ok).



La configuration du réseau est Terminé.



18° Activé le Serveur DHCP – Définir une adresse de début (10.0.1.2) et une adresse de fin (10.0.1.200) – Valider (Ok).



19°L'Installation d'IPFire est à présent



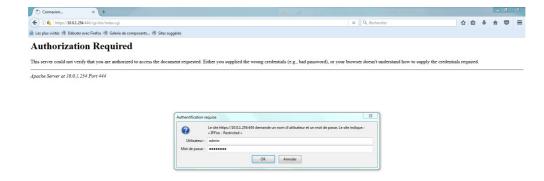
20° Identification requise (root) - C'est à



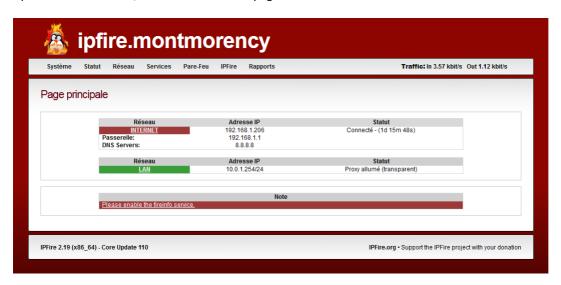
CONFIGURATION IPFIRE

On accède à IPFire via l'adresse suivante : https://10.0.1.254:444/ (SNPP-Simple Network Paging Protocol)

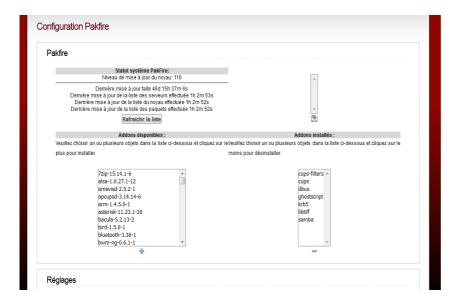
Adresse IPFire IP Interne suivi du port 444 (port 444 est un protocole SNPP permettant d'envoyer des paquets IP en direction d'un programme permettant de basculer d'un bureau virtuel à un autre.



Après authentification, on arrive alors sur la page d'accueil IPFire.



On va configurer Pakfire.



On a installée les addons **samba** (pour le partage de fichiers), **guardian** (pour la sécurisation), **clamAV** et **Squidclamav** (antivirus), **Iperf** (serveur d'analyse de bande passante), **cacti** (outils de visualisation des données réseau avec RRDTool/SNMP), **sarg** (outil d'analyse graphique des rapports proxy, pouvant être utilisés sur l'interface web), **OpenMailAdmin** (serveur mail).

On configure ensuite les addons qu'on vient d'installer.

De nombreux addons sont disponibles, pouvant être installé/enlevé facilement selon les besoins : http://wiki.ipfire.org/en/addons/all

Dans notre cas, on veut : Filtrer les URL, Sécuriser et pouvoir créer un système de partage de fichiers.

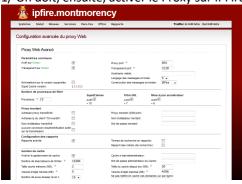
On peut activer le Mode SafeSearch sur Google (paramètres (coin en bas à droite) puis recherche avancé). Réaliser les modifications nécessaires.

SafeSearch :	Filtrer les résultats à caractère sexuel explicite v	Configurez SafeSearch de manière à filtrer ou non les contenus à caractère sexuel explicite.

Egalement activer le Mode SafeSearch sur Google (paramètres puis paramètres de recherche). Enregistrer.

Filtres Safe Search	
recherche Google. Le	aider à bloquer les images inappropriées ou explicites dans les résultats de filtre SafeSearch n'est pas précis à 100 %, mais il vous permet d'éviter le contenu adultes dans la grande majorité des cas.
✓ Activer SafeSearch	Verrouiller SafeSearch

1/ On doit, ensuite, activer le Proxy sur IPFire.



Enable Cache Digest Generation	
Ports de Destination	
Ports standards autorisés (un par ligne): *	Ports SSL autorisés (un par ligne): *
80 # http 21 # ftp	443 # https 563 # spens
443 # https #	363 # SIZES
563 # snevs	
70 + ocoher	
210 # Wais *	
1025-65535 # unregistered ports	
Contrôle d'accès rèseau	
Sous réseaux autorisés (un par ligne): *	
10.0.1.0/24	Désactiver l'accès du praxy interne VERT ((1))
	vers d'autres sous-réseaux
Adresses P sans restriction (use par ligne):	Adresses IIAC sans restriction (une par ligne):
Pracesses P socia resultation (une par igne).	Autesses IIAC sails restrictor (title partigra)
Adresses IP intentites (une par ligne):	Adresses MAC interdites (une per ligne):
Extensions des Classes Actit	
Destrictions borsing	
Accès LutillarillerJeuVerSamDim De	
autoriser - V V V V V V 00 - 00 -	24 × 100 ×
Limites de Transfert	
vourie de telechargement maximal (KB):	Volume d'envoi maximal (KB): * 0
Contrôle téléchargements	
Limbs slobale Green: Simbs -	Limite par hôte Groon: Brnité 🐷
Activer le contenu en fonction de la capacité:	
Fichiers Binaires: Images CD:	Mutmids:
Filtre de type MIME Actif. 2	
Fiftre de type MIME Actif (K) Bloquer ces types MME (un per ligne):	
bioquer ces types watc (un par sgne):	

Z
88
V
(V)
Sve © RADIU
Cache

2/ On continu par configurer le filtreur d'URL.

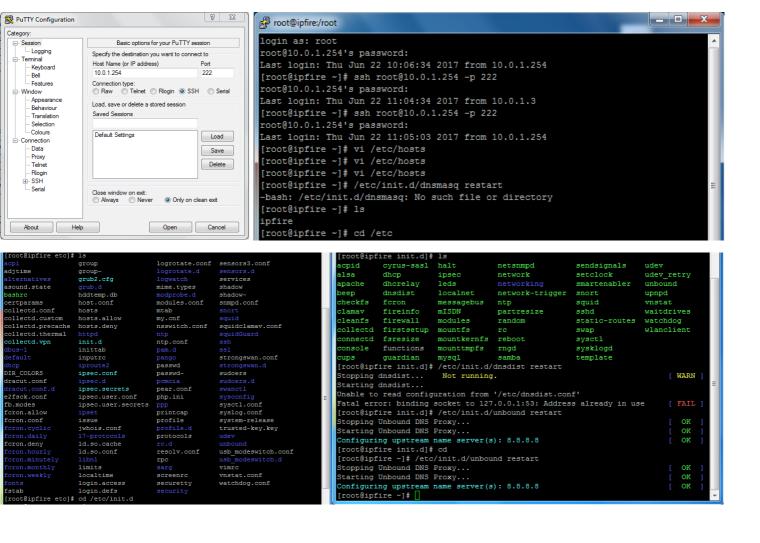
Système Statut Ré	eseau Se	rvices Pare-Feu	IPFire Rappe	orts		Traffie: In 0.00 I	oitis Out 302.05 b
onfiguration URL	filter						
Paramètres URL 1	Bloc						
Bioquer catégories	INIO						
eds:	2	adult	V	aggressive:	V	agressif:	V
	2	associations_religions_religions	euses V	astrology: bloc	V	audio-video: celebrity	[2]
	(V)	child:		cleaning:	[V]	cooking:	10
	2	dating:	₩.	000s:	E	daler	V
download: Siebosion	2	drogue: financial	V	drugs: frouns:	N.	educational_gamex:	
names:	2	hacking	N.	jobsearch:		garroing: Ingerie:	[V]
liste blanche:	100	liste_bu:	25	mait	8	malware:	2
	2	marketingware: pern:	V.	mixed_adult: press:	N.	mobile-phone:	[2]
and take	2	porn: radio:	V	press: reaffected:		proxy: redirector:	V
remote-control	2	sect	✓	sexual_education:	V	shopping:	2
	2	social_networks:	W.	special translation:	Ø	sports: tricheur:	
	r c	strong_redirector: violence:	V	transation: warez:	V.	webmail.	E I
Blackliste perso Domaines bloqués (un pa Exemple: www.domain.co	r ligne)			URL bloquées (une pa Exemple: www.domai	r ligne)		
Charge and a constraint	u.			Compa ministra	II. CONTRACTOR		
Activer Blacklate perso:		m "					
Liste blanche perso Comaines autorisés (un pa Exemple: www.domain.com				UPL a substitute from			
omaines autonises (un pa Exemple: www.domain.com	rigne) m			URLs autorisées (une Exemple: www.doma	in.com/ads/		
Activer liste blanche perso	c						
liste de mots clés pers	50						
Liste de mots clés pers Expressions bioquées (con mexe, porn, droque	ine expressi	one requireres)					
Activer liste de expression		_					
Activer isse de expression File extension blockinn		V.					
Bloquer fichiers éxecutable	es:	₹.	Bloquer fichiers auc	lio/video:	v.		
Bioquer fichiers d'archives	es: compressés:		Bloquer fichiers aud	lio/video:	2		
Bioquer fichiers d'archives Elabler fonal de restrant	es: compressés:	V	Bloquer fichiers auc	lio/video:	Ø		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi	es: compressés:		Bloquer fichiers auc	lio/video:	Ø		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bloquer fichiers auc	lia/video:	Z)		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bloquer fichiers auc	Adresses P terries	Z		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bloquer fichiers auc		Z		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bloquer fichiers auc		Z		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bioquer fichiers auc		2		
Bioquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt	es compressés ion irection		Bloquer fichiers auc		2		
Bloquer fichiers d'archives Fichier local de redirect Actier fichier local de redi (Gérer dépôt) Contrôle d'accès rèsea Acresses P son fitrèes	es: . compressés. sion irection: w en fonctio				2		
Bloquer fichiers d'archives Fishier local de redirect Activer fichier local de redi Gérer dépôt Contrôle d'accès rèsce Adresses P son fitrèes Contrôle d'accès basé : Foer les contreintes de	es: . compressés. sion irection: w en fonctio				2		
Boquer fothers d'archives fichter lockers d'archives fichter locker de cedirect d'activer fichter local de redi (Gérer dépôt). Controlle d'accès résea Acresses P en fitrées. Controlle d'accès basé : Ficer les contrantes de l'accès basé : Ficer les contrantes de UIS, Titler Réplagers	es: . compressés. sion irection: w en fonctio	n Feer quotas utili			2		
Boquer folier sarabhes ficher folier to cal de redirect activer folier to cal de redi Garen dépôt Connrolle d'accès résea Accesses P en fifrées Controlle d'accès basé Fixer les contraintes de USC, Tiller Réglager.	es: compressés. ion rection: u en fonctio sur le temps e temps	Foer quotes utili	sateur)	Adresses P barries	2		
Bioquer fothers d'archères friende de l'Archère foulde refleter fother local de redi Gafere (digital). Contrôle d'accès réseau Adresses P son fifrées. Contrôle d'accès basé l'Roser les contrantes de USA, Piller Réglages Reirer page templat locter la codépcie de option forter s'arches contrantes de l'Archère page templat locter la codépcie de option forter s'arches un page template.	es: compressés don irection: u en fonctio sur le temps e temps ge bloquée:	Foer quotas utili	Redirige vers cette Message Igne 1:	Adresses P barries	Z		
Boquer fothers d'archies Faleire local de redirect Accher fother local de redirect Accher fother local de redirect (Garre diapt) Contrôle d'accès résea Accesses P son fitrées L'accesses P son fitrées L'accesses L'accesses P son fitrées L'accesses L'acce	es: compressés: ion irection: u en fonctio sur le temps a temps pe bloquée: loquée:	Feer quotes uth	Redirige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2:	Adresses P barries	Z		
Boquer fothers d'archies Faleire local de redirect Accher fother local de redirect Accher fother local de redirect (Garre diapt) Contrôle d'accès résea Accesses P son fitrées L'accesses P son fitrées L'accesses L'accesses P son fitrées L'accesses L'acce	es: compressés: ion irection: u en fonctio sur le temps a temps pe bloquée: loquée:	Feer quotes uth	Redirige vers cette Message Igne 1:	Adresses P barries	Z		
Boyart Folkers d'archères filteries de la des réches d'archère focal de red de l'écher focal de red de l'écher d'écher	es: compressés: ion prection: u en fonctio sur le temps temps ge bioquée: sloquée: sour bioquée: s ur bioquée:	Foor quotas utili	Redirige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2:	Adresses P barries			
Boyart Folkers d'archères filter de la filter de la filter focal de red Géter dédat de red Géter dédat l'Activer folker focal de red Géter dédat l'Activer folker focal de red Géter dédat l'Activer folkers de la filter de Géter dédat l'Activer de Géter de Géter d'Activer folkers de Géter d'Activer folkers de Géter d'Activer folkers d'Activer d'Activer d'Activer de Géter d'Activer folkers d'Activer d'Ac	es: compressés sice rection: u en fonctio sur le temps a temps ge bloquée: loquée: s ur bloquées s ur bloquées	Freet quotas utili	Redrige vers cette Message lipre 1: Message lipre 2: Message lipre 3: Message lipre 3: Active lip: Lug interfilant.	Adresses P barries			
Boyaer folkers d'archères frichers dans des references de l'acceptant de l'accept	es: compressés sion rection: u en fonctio sur le temps a temps ge bloquée: sloquée: s ur bloquées sersa: re vide:	Foor quotes utili	Rodrige vers cette Message ligne 1: Message ligne 2: Message ligne 3: Active lig:	Adresses P barries			
Boyaer folkers d'archères frichers dans des references de l'acceptant de l'accept	es: compressés sion rection: u en fonctio sur le temps a temps ge bloquée: sloquée: s ur bloquées sersa: re vide:	Fixed quotes with	Rodrige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2: Active Ing: Lag interfact. Classe its log per 4:	Adresses P services URL:	3 3 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		
Boyart Folkers d'archiers d'archiers d'active l'échier local de reduced àctiver l'échier le des l'échiers l'éc	es: compressés sion rection: u en fonctio sur le temps a temps ge bloquée: sloquée: s ur bloquées sersa: re vide:	Fixed quotes with	Rodrige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2: Active Ing: Lag interfact. Classe its log per 4:	Adresses P barries	3 3 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		
Blooker folkers stratiles blooker folkers stratiles with folkers folker folkers folke	es: compressés: Sen irection: u en fonction sur le temps e bloquée: sloquée: s uri bloquée: s uri bloquée: s uri bloquée: sur l'éte: sur l'é	Foor quotes utility	Rodrige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2: Active Ing: Lag interfact. Classe its log per 4:	Adreses Piterries	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	4	
Blooker folkers stratiles blooker folkers stratiles with folkers folker folkers folke	es: compressés sion rection: u en fonctio sur le temps a temps ge bloquée: sloquée: s ur bloquées sersa: re vide:	Foor quotes utility	Rodrige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2: Active Ing: Lag interfact. Classe its log per 4:	Adreses Piterries	3 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		
Bloom Folkers Statistics Controlled Tracks Controlled Tracks Controlled Tracks Controlled Tracks Controlled Tracks Facilities Controlled Tracks Facilities Controlled Tracks Facilities Facilities Controlled Tracks Facilities Facilities Facilities Controlled Tracks Facilities Facilities Facilities Controlled Tracks Facilities Facili	es compressés sisses en compressés sisses en compressés sisses en conferencia en compressés en compressés en compressés en conferencia en compressés e	Foor quotes utility	Rodrige vers cette Message Igne 1: Message Igne 2: Active Ing: Lag interfact. Classe its log per 4:	Adreses Piterries	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	A.	
Board Token Sachher Talter level de versiert Addrer Ander Folker boud de versiert Addrer Gelfen de Gold Controlle d'autorité de la controlle de la control	as compresses since the second	Finer quotae utâ	Redition Redition Response for the Message fore 1: Message fore 2: Message fore 3: Message fore 3: Classe his part Active in gas his did de clerita bannis:	Adresses P services URL: Adresses P services URL: Adresses P services	dder et Redéman		
Bloom Folkers Starkheim St	as compresses since the second	Finer quotae utâ	Redition Redition Response for the Message fore 1: Message fore 2: Message fore 3: Message fore 3: Classe his part Active in gas his did de clerita bannis:	Adresses P services URL: Adresses P services URL: Adresses P services	dder et Redéman		
Bloom Folkers Strakhers Bloom Folkers Strakhers Bloom Folkers Controlled d'autor Strakhers Controlled d'autor Strakhers Bloom Bloom Controlled d'autor Strakhers Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom	as compresses since the second	Finer quotae utâ	Redition Redition Response for the Message fore 1: Message fore 2: Message fore 3: Message fore 3: Classe his part Active in gas his did de clerita bannis:	Adresses P services URL: Adresses P services URL: Adresses P services	dder et Redéman		urer plusieurs
Bloom Folkers Strakhers Bloom Folkers Strakhers Bloom Folkers Controlled d'autor Strakhers Controlled d'autor Strakhers Bloom Bloom Controlled d'autor Strakhers Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom Bloom	as compresses since the second	Finer quotae utâ	Redition Redition Response for the Message fore 1: Message fore 2: Message fore 3: Message fore 3: Classe his part Active in gas his did de clerita bannis:	Adresses P services URL: Adresses P services URL: Adresses P services	dder et Redéman		arer plusieurs
Blower Token's stratiles (Table 1998) and the Control of the Contr	ss compresseds compressed in the compressed in t	Finer quotas utili lispoy -	Redding vers code Massage ligne 1: Massage ligne 2: Massage ligne 2: Massage ligne 2: Active ling: Log bendifact. Closes he logs per individual de de de clerita bannis:	Adresses P services URL: Adresses P services URL: Adresses P services	dder et Redéman		arer plusiours
Bloom Folkers Statistics Statisti	ss compresseds compressed size of the compres	Fixed quotae utilities	Reddigs vers cette Massage ligns 1: Message ligns 2: Message ligns 3: Mess	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		arer plusiours
Bloom Folkers Statistics Statisti	ss compresseds compressed size of the compres	Proof countries until legacy -	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		arer plusiours
Bloom Follows Statistics The Control of the Contro	ss: compressed side of compresse	Poor quotes utili legacy	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		airer plusiouns
Bloom Follows Strations St	ss: compressed side of compresse	Poor quotes utili legacy	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		HY Manys
Bloom Follows Strations St	ss: compressed side of compresse	Poor quotes utili legacy	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		ert duseus
Bloom Follows Statistics The Control of the Contro	ss: compressed size of compresse	Floor quotes usis legacy Floor quotes usis legacy Floor quotes usis Floor quotes usis Floor quotes usis Floor quotes quotes Floor quotes quotes quotes Floor quotes quotes Flore quotes quotes Floor quotes quotes quotes Floor quotes quotes quotes quotes Floor quotes	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		et risites
Bloom Follows Statistics William	ss: occupresseds to compressed	Finer quotes utili legacy •	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		ert dones
Bloom Follows Systems (1997) Control of Trucks Face (1997) C	ss: occupresseds to compressed	Finer quotes utili legacy •	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		er (dokus
Bloom Follows a strained by the first way to develop a strained by the strained by the first way to develop a strained by the strained	ss: compressed since co	Execution under the property of the property o	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		ert doma
Bloom Follows a strained by the first way to develop a strained by the strained by the first way to develop a strained by the strained	ss: compressed since co	Execution under the property of the property o	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		HY Slanus
Bloom Follows Systems (1997) From State Control of Con	sur le tempore sur le tempore	Execution under the property of the property o	Redding vars celle Massing Ispa 1: Massing Ispa 2: Massing Ispa 2: Massing Ispa 3: Massing Isp	Adreses P barries Life: Life	dder et Redéman		er (donus
Bloom Follows Systems Systems (1997) Control on discosing Part (1997) Co	ss. compressed side see de la faction de la	Fore outside of the least of th	Redigrees cells in the season (see a season	Advesses P Barries Link: Lin	dder et Redéman		HY Sleevs
Depart Follows distribution of strategy and	ss. compressed so s	The content and the second and the s	Medicar sea social del construcción de la construcc	Advesses P services Advesses P services Selected agreementable (Val.) (Val	dder et Redéman		er (Jonus
Bloom Follows Systems (1997) Control of Trucks Face (1997) C	ss. compressed so s	The content and the second and the s	Medicar sea social del construcción de la construcc	Advesses P services Advesses P services Selected agreementable (Val.) (Val	dder et Redéman		urt banna

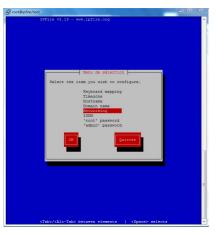
Le Pare-feu est à présent complet, modifiable selon les contraintes spécifiques à l'Education nationale. Pour finaliser les configurations, on redémarre IPFire.

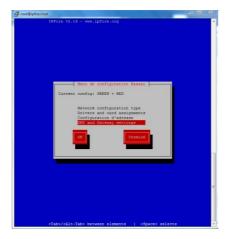


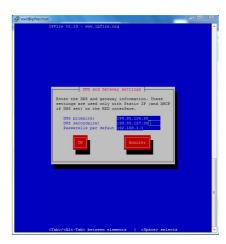
Blocage des sites. Tous ne sont pas bloquer notamment les images avec Google (mode SafeSearch sur Google pouvant être désactivé facilement).

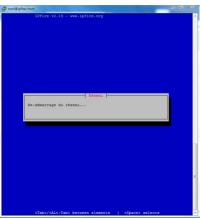
Pour cela, on va essayer le contrôle parentale par les DNS.











```
[root@ipfire -]# setup
[root@ipfire -]# service networking restart
-bash: service: command not found
[root@ipfire -]# /etc/init.d/unbound restart
Stopping Unbound DNS Proxy... Not running.
Starting Unbound DNS Proxy...
*tet/unbound/local.d/blocklist.confile error: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors in configuration file
[199813948] unbound[107:0] fatal error: Could not read config file: /etc/unbound
d/unbound.conf
(*root@ipfire -]# [FAIL]
*tet/unbound/unbound.conf failed: lerrors in configuration file
[149813948] unbound-control[1109:0] fatal error: could not read config file
/tet/unbound/local.d/blocklist.confile error: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors in configuration file
[149813948] unbound-control[1110] fatal error: could not read config file
Configuring upstream name server(s): 199.85.126.30 199.85.127.30 [ OK ]
/tetc/unbound/local.d/blocklist.confile errors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors: ould not read config file
/tetc/unbound/local.d/blocklist.confile errors: syntax error
read /etc/unbound/local.d/blocklist.confile errors: nonfiguration file
[1498139050] unbound-control[1198:0] fatal error: could not read config file
/tetc/unbound/local.d/blocklist.confile errors in configuration file
[1498139050] unbound-control[1196:0] fatal error: ould not read config file
/tetc/unbound/local.d/blocklist.confile errors in configuration file
[1498139050] unbound-control[1191:0] fatal error: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors: syntax error
read /etc/unbound/unbound-control[1191:0] fatal error: could not read config file
/tetc/unbound/local.d/blocklist.confile errors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.conf failed: lerrors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.confiled: lerrors: syntax error
read /etc/unbound/unbound.confiled: lerrors: syntax error
```

Quelques liens pour poursuivre la recherche

- http://blog.info16.fr/index.php?article63/controle-parental-avec-opendns-une-solution-alternative-au-proxy
- https://cyrille-borne.com/article2378/le-retour-du-controle-parental-ou-le-filtrage-delicat-de-https-en-action
- http://forum.ipfire.org/viewtopic.php?t=17633

Conclusion

IPFire bloque les sites voulus (selon la configuration). Par ailleurs, il ne bloque pas les images Google (mode SafeSearch sur Google non activé, facilement désactivable par des enfants) et, ou ne fonctionnement pas correctement. Nous poursuivons nos recherche, il nous reste a present à tester.